

REPUBLIQUE FRANCAISE


F. M. B. M. S. S. S. S. S. S.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE Fontaine les Croisilles

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

1

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : Parc éolien de la Vire des Pretes 2

.....
.....
.....
.....
.....
.....

OBJET DE L'ENQUÊTE :

autorisation exploitation du parc solaire de la voie des Profes 2

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 253 en date du : 8 octobre 2018

de Monsieur le Maire de :

de M. le Préfet - de Sarthe .. (1)
 (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : François Mandessier

Profession : Secrétaire Général Inspection Académique Sarthe Retraité

Durée de l'enquête : 31 jours

Date d'ouverture : du : 05 novembre 2018 au : 05 décembre 2018

Les	Lundi 05 Nov	de	8	heures	12	à		heures	
"	Samеди 17 Nov	"	8	"	12	"		"	
"	Jeudi 22 Nov	"	14	"	17	"		"	
"	Jeudi 23 Nov	"	8	"	12	"		"	
"	Mardi 5 Dec	"	14	"	17	"		"	

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 13 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Le	Lundi 05 Nov	de	8	heures	12	à	12	heures	
"	Samеди 17 Nov	"	8	"	12	"		"	
"	Jeudi 22 Nov	"	14	"	17	"		"	
"	Jeudi 23 Nov	"	8	"	12	"		"	
"	Mardi 5 Dec	"	14	"	17	"		"	

Cocher la case correspondante.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 05 Novembre de 9 heures à 12 heures

OBSERVATIONS DE M.

- ① - Visite de M. VILLETTE, habitant Fontaine-la-Croisille qui a fait connaissance des lieux d'implantation des Eoliennes sur le territoire de la commune. M. VILLETTE n'a pas souhaité formuler d'observation sur le registre.

Le 17 Novembre 2018.

- ② Après l'arrêté de refus n°2014-234 du 11 Août 2014 pour le projet Parc Eolien de la Vire des Prêtres 1 pour revenir avec non pas 1 mais 2 projets ?

9 aérogénérateurs / Croisilles Hennel & Martin
+ 3 postes de livraison

12 " / Croisilles Fontaine les Croisilles
+ 4 postes de livraison
Donc 21 aérogénérateurs (idem) avec des implantations quelque peu modifiées mais qui entraîneront encore davantage un paysage déjà TRÈS IMPACTÉ !

L'invasion de notre campagne par des promoteurs peu scrupuleux et des propriétaires terriens tout aussi peu scrupuleux devient insupportable et également irrespectueux vis-à-vis des champs de bataille que les machines viendraient souiller. Ce sera le CHAOS...

D'autres systèmes de production d'énergie pourraient être envisagés :

- la méthanisation
- l'hydrolien
- le solaire

[Signature]
B. d'ailleurs de l'ordonn. C

le 17 Novembre 2018

(3)

Alouet

3

A l'heure où l'on célèbre le centenaire de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale, rendant hommage à ceux tombés pour le pays, belle idée que de faire fi des cimetières et champs de bataille de la grande guerre...

Dans la mesure où le projet EBlie de la voie des prêtres a échoué, pourquoi ne pas représenter le même projet juste à côté? Plus c'est gros... Allons y, et changeons juste le nom du projet (ah non même pas!)

Etant donné que l'on se soucie de la période d'implantation de ces éoliennes et de leur impact sur la reproduction des espèces, pourquoi ne pas se soucier de l'impact du nombre d'éoliennes après leur implantation??

La réponse est simple: on sacrifie la mémoire historique, l'écologie au nom du dieu argent.

L'aberration d'un projet supplémentaire, présenté aux citoyens au compte goutte, plutôt que comme un projet d'ensemble démontre bien l'intérêt réel (écologique) de ce bob

C. Alouet

Alouet

(habitante de Chérisy)

le 17 novembre 2018

(4)

Un véritable sapin de Noël sur le secteur.

Quand je rentre chez moi, en fin de journée de travail, je rentre dans ce champ d'éoliennes.

En effet, de la route nationale Amiens - Cambrai, chaque jour, je prends la direction de Chérisy, pas besoin de GPS, c'est direction champ d'éoliennes, c'est encore mieux le soir, ça clignote.

Sommeuses encadrées, où sont nos jolis paysages? Il faut arrêter. Haine SAREAT chérisy 17/11/18

~~AA~~

17.11.2018.

⑤

Je réside dans la commune de Chérisy. Après l'implantation de 21 éoliennes de us, au aston, au caert... le paysage de ma campagne s'est vu saturé de lumières la nuit, et de minuscules poteaux blancs.

Notre contribution à l'énergie éolienne a donc été plus qu'importante.

Plusieurs projets ont déjà été proposés et refusés par la population du secteur.

Je ne souhaite pas être entouré d'éoliennes et garder le paysage. Nous pouvons nous pas proposer ce projet dans un autre secteur des hauts de France.

Vay
Fouy
Kellin

17.11.2018

⑥

J'habite à Chérisy et j'ai beaucoup de mal à accepter que ma campagne soit à nouveau défigurée avec l'implantation de nouvelles éoliennes à proximité de ma commune. Je pense que notre contribution, à nous qui faisons partie de la Communauté du Sud Arrageois, est amplement suffisante : il suffit pour s'en rendre compte de passer sur la route Arras-Cambrai, le soir ou la nuit, et d'admirer cette spectaculaire guirlande rouge. Je vous invite à venir admirer ce spectacle si ce n'est pas de la saturation visuelle.

Je fais partie de ceux qui se sont opposés à la voie des prières (1) en 2013 : à l'époque nous évoquions déjà la saturation visuelle et l'encercllement des bourgs. Aujourd'hui d'autres projets ont vu le jour entre-temps et ce nouveau projet arrive sur un

5

territoire plus que saturé ... peut être
doit-on demander le classement de notre com-
mune de Communes au patrimoine de
l'humanité ?

Nelly SARRAT

M^{me} M^{me} Martin - Chersy

~~FR~~
FR

Le premier projet éducatif de la voie des prêtres a
été refusé par le préfet pour les raisons suivantes :

" Considérant que les atteintes au paysage sont trop
importantes notamment l'encerclement des bourgs et la
saturation des communes à proximité du projet "

Aujourd'hui, ce projet, ~~qui~~ ^{qui} se surajoute au à l'autre
projet sur Craville, Honnel et Saint Martin sur la route,
pose ce problème ...

TROP, C'EST TROP ... Notre secteur est déjà saturé
en éoliennes, ce qui dénature nos paysages, contribue
à une saturation visuelle ; un encerclement des bourgs.
Le développement de l'éolien ne peut plus se faire
sur notre secteur.

Il faut également développer d'autres énergies
renouvelables (panneaux solaires ...)

Et ce phénomène de saturation visuelle n'est pas
suffisamment traité et pris en compte dans le dossier

Nous sommes donc opposés aux deux projets éoliens
en enquête publique sur nos communes. Le secteur est
saturé.

à Nijmegen

Ab *Martin*

~~Alain~~

17/11/18 M^r BETOURNÉ CHERISY

Un seul mot "SATURATION"

Trop de projets, le secteur a déjà donné sa part dans la contribution aux énergies renouvelables.

D'autres secteurs en France existent!

Pollution visuelle, le jour, la nuit, constamment. Laissons vivre les gens tranquillement.

Projet sur projet, ce sujet reste dans à l'esprit dans toutes les têtes. Conséquences morales importantes.

Que vont devenir nos campagnes? Comment attirer les personnes nouvelles (nouveaux habitants) dans ce contexte?

Le moral des gens est-elle une priorité ou la politique prend le dessus?

A retenir un seul mot: SATURATION

~~Betourné~~

~~Alain~~

le 17/11/18 M^r PAQUETZ CHERISY

Un seul mot pour dire d'accord avec tous les intervenants

En RESUMÉ C'EST SUFFISANT?

~~Alain~~

17/11/2018 1^e ASSUARD CHERISY (12) (10)

7

J'ai décidé d'agir car je suis très en colère sur ces "projets" catastrophiques pour notre futur. Bon effet je suis ce que l'on peut appeler une "zigotte Bordot" de la nature. Depuis 2, 3 ans je vois mes amies et relatives disparaître les uns après les autres. J'avais une dizaine de nids d'hirondelles, cette année elles ne sont pas revenues, mes plus jeunes ne sont pas là cette année, plus de messages ?? tout disparaît petit à petit nous sommes dans un secteur de forage migratoire et d'année en année tout disparaît, on a l'impression que ces éoliennes mises en "pâte" nos oiseaux c'est triste et cela devient inacceptable. On est à "SATURATION".

Stop au massacre
Les sapins de Noël c'est à Noël et pas toute l'année !!!

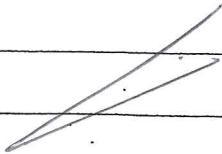
~~Assuard~~

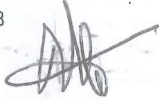
OUI POUR LES HÉLIOLIENNES
Jamais

(12)

OUI A L'EOLIENNE NON AU NUCLEAIRE

(13)






Contribution écrite en main

Je tiens à exprimer mon opposition à l'ampleur du projet de parc éolien sur le territoire de Fontaine les Croisilles, et je ne suis pas le seul.

J'ai distribué en début juin dernier le texte d'une pétition dans les boîtes aux lettres de mon village et les gens qui souhaitent faire part de leur accord devaient se déplacer jusqu'à ma boîte aux lettres pour y déposer leurs signatures. 37 personnes (18,5% des citoyens en âge de voter) l'ont fait. Bien des gens que j'ai rencontrés dans le village m'ont fait part de leur accord mais ne se sont pas déplacés jusque chez moi, ce qui veut dire que si je faisais du porte à porte, le nombre de signatures serait beaucoup plus élevé, car à part les quelques familles intéressées financièrement au projet, les autres en subiront surtout les conséquences négatives. Les retombées financières pour les communes seront partagées entre toutes les communes du Sud Artois, ce que je conçois aisément, mais réduira leur impact pour notre village. L'argument d'aide au développement de la commune est bien limité.

Depuis le début, les habitants de Fontaine n'ont guère eu l'occasion de saisir l'ampleur du projet. Les informations ont été savamment tronquées et manipulées pour rassurer la population. Les éoliennes font 150m de haut et leur impact visuel dépasse largement le territoire communal sur lequel elles sont implantées. On voit depuis Fontaine les éoliennes de Bullecourt, Hendecourt, Croisilles et bien d'autres plus éloignées encore. Or, dès le début, le projet a été saucissonné. Alors que le projet global concernait en fait tout le Sud Artois, et vient s'inscrire dans un projet encore plus vaste, les habitants de Fontaine n'ont été informés que sur les projets d'implantation uniquement sur leur territoire communal, sans référence aux autres projets sur les territoires limitrophes si bien qu'ils ne pouvaient se rendre compte du nombre énorme d'éoliennes en projet tout autour de leur village et qui vont modifier leur environnement. Nous sommes consultés sur l'implantation de 16 éoliennes alors que nous allons être cernés par une cinquantaine d'entre elles qui vont profondément modifier notre environnement proche.

Eurowatt a par exemple envoyé l'année dernière des équipes de jeunes qui ont rendu visite aux habitants chez eux pour leur présenter les implantations en projet, mais uniquement celles situées sur le territoire de Fontaine. Sur le petit plan de 11cm sur 11 qu'ils ont présenté figuraient bien Fontaine, Chérisy, Vis, Hendecourt, Bullecourt, Wancourt, Héninel et Croisilles, mais ne figuraient que les projets d'implantation prévus sur Fontaine et pas ceux prévus sur les territoires des communes limitrophes. N'y figuraient pas par exemple les éoliennes construites depuis lors sur le territoire de Bullecourt et qui se dressent maintenant au bout de notre village, mais dont les équipes d'Eurowatt s'étaient bien gardées de parler. Or 12 éoliennes supplémentaires sont prévues entre celles de Bullecourt et notre village, dont certaines seront étagées sur 3 rangées !

Depuis le début les informations ont été savamment manipulées. Le nom du parc éolien « La Voie des Prêtres 2 » fait référence au lieu-dit la Voie des Prêtres situé loin du village, à la limite de Croisilles, alors que le parc « La Voie des Prêtres » 2 se situe, lui, à un peu plus de 500m des habitations du village, peut-être même moins avec les projets en cours de constructions de nouvelles maisons.

Il aura fallu attendre le bouclage du projet pour pouvoir nous rendre compte que, contrairement à ce qui avait été annoncé, nous allons nous retrouver entre des rangées d'éoliennes qui formeront des sortes de grandes parenthèses englobant notre village. Effet d'encerclement garanti, alors qu'au départ les autorités demandaient à ce qu'il soit évité.

Il n'est nullement question de remettre en cause l'implantation d'éoliennes qui sont l'une des réponses aux problèmes de l'énergie et du développement durable. Ce que nous contestons c'est leur concentration autour de notre village qui n'est ni justifiée ni acceptable. Le saucissonnage du projet fait que chaque entreprise porteuse d'un projet a, pour des objectifs de rentabilité maximum, multiplié au maximum les implantations sur le petit territoire qui lui avait été attribué sans référence aux autres projets, pour les mêmes raisons tout aussi denses, sur les territoires limitrophes. De plus, le fait que les implantations suivent les courbes de niveau ne garantit absolument pas leur intégration harmonieuse dans le paysage comme vous semblez le croire.

De même vous donnez bien les résultats des études d'impact phonique d'une éolienne. Mais il ne s'agit pas, malheureusement, de l'implantation d'une seule éolienne. Vous savez bien que le bruit du moteur d'une seule voiture est supportable, ce qui l'est moins c'est le bruit de la circulation à proximité d'une route très fréquentée. C'est la même chose pour les éoliennes. Avez-vous calculé l'impact phonique de l'ensemble des éoliennes prévues autour de nous ?

Cette forêt d'éoliennes au centre de laquelle Fontaine va se retrouver n'est ni justifiable ni acceptable et une grande partie des habitants de Fontaine souhaite en voir réduit fortement le nombre. J'espère que nous serons entendus, même si cette concertation n'arrive qu'après le bouclage du projet.

J.M. THOLLIEZ, 12 Rue Gambetta à Fontaine les Croisilles



FW: Translate



Chris Farrell <chris.farrell@cwgc.org>

jeu. 15/11/2018 13:10

Commonwealth War Graves Commission
Rue Angele Richard, 62217 Beaurains, France
CS10109
Tel: +33 321217994 | Mobile: +33 607156875 | Website: www.cwgc.org



Je suis fortement déçu d'entendre que d'autres projets d'Eoliennes prennent place autour de mon village de Cherisy, plus précisément à Fontaine-les-Croisilles, Croisillies et Heninel.

Cette demande constante pour de plus en plus de projets « Eoliennes » saturant et détruisant la campagne sans stratégie d'implantation crée un sentiment de colère intense parmi la population.

Les touristes de guerre qui viennent dans notre région se demandent sans cesse si quelqu'un a déjà pensé aux cimetières et champs de bataille dispersés dans la région. Des recherches appropriées sont-elles en cours pour garantir que toutes les précautions nécessaires soient prises ?

On nous dit continuellement que les projets d'Eoliennes ne résulteront pas en des encerclements complets de villages. Ce n'est vraiment pas le cas, quelqu'un du gouvernement/préfecture devrait se déplacer pour jeter un coup d'œil à la destruction de nos campagnes.

Pourquoi les projets d'Eoliennes en France ne peuvent-ils pas avoir un plan similaire d'implantation comme les autres pays où l'on implante un grand groupe d'Eoliennes sur des terres éloignées des habitations au lieu de les disperser entre les villages créant ainsi une vision de chaos total.

D'autres me disent que la raison de ces implantations relève simplement d'ordre financier pour certains propriétaires fonciers qui n'ont aucune considération envers les autres voisins et qui ne pensent seulement à tirer un avantage financier individuel.

Je ne suis pas en soi contre les « Eoliennes » mais demande que ces projets soient correctement gérés et que leur implantation n'ait pas d'impact sur la population locale !!!!

Il y a suffisamment de terres pour accueillir les villageois et les éoliennes de manière à satisfaire tous les intéressés.

Chris Farrell
Head of Operations Services, Western Europe Area

16/11/2018 14:0

ATP

Permanence du Jeudi 22 Novembre 2018 (14h à 17h)

aucun part à part

Contributions Internet recueillies du 28 Novembre

15

Contribution internet: de M. Gilles.Thuillot.(17 Novembre 2018:gilles.thuillot@orange.fr

« Comme beaucoup d'études ,tout est conforme à la réglementation au nom de l'écologie.Quelle est l'empreinte carbone pour réaliser ce parc de A à Z ?

Le « coup de marqueur » sur le paysage ne s'effacera pas de sitôt. Reculez de quelques kilomètres le soir,regardez l'horizon et admirez la guirlande de Noël qui clignote toute l'année. Et ce n'est pas fini à 10 Km de là vers Incht,Lagnicourt...Cette guirlande va s'enrichir d'une trentaine de clignotants supplémentaires .De jour,ce n'est pas triste non plus.

Pauvres oiseaux,prenez un GPS pour traverser le Pas-De-Calais.

Brefcomme vous pouvez le remarquer,je suis opposé à ce projet bis,on gomme la commune qui avait osé dire non au projet initial qui avait été refusé et on recommence comme si de rien était . »

16

Contribution internet: de M. Yves Vanhove responsable commercial.(entreprise NOREALP)
yvanhove@norealp.com

« Je me permets de réagir pour apporter mon soutien à la future installation de « la Voie des Prêtres2 ».Je travaille dans une société d'automatisme sur Arras et au sein de notre activité,nous collaborons avec les producteurs éoliens. Nous sommes actifs dans le domaine éolien.

Ce secteur d'activité est très prometteur.Il permet petit à petit de s'affranchir des énergies fossiles et du nucléaire.Il est également source d'emplois pour le bassin de l'Artois. Je soutiens donc activement cette future installation »

Le commissaire enquêteur prend acte de cet avis favorable qui est motivé par la défense de l'emploi sur le bassin d'artois et la perspective d' un désengagement des énergies fossiles et de la dépendance au nucléaire.

De M. Jean Marc Bruquet imbruguet@norealp.com habitant de Baralle.

11
Alo

20

5) Contribution internet : M. Ronald Dincq: ronald.dincq@gmail.com

(Cherisy)

« en 2017 d'après R.T.E, les 7300 éoliennes installées ne représentent que 4,5% de la production électrique, mais environ 1,5% seulement de l'énergie totale consommée en France, ce qui est négligeable alors que la France exporte 15% de sa production.

Elle est où la logique ? On produit trop et on impose trop des moulins à vent qui ne servent à rien en emballant et tout sous un label ÉCOLOGISTE !

J'aimerais bien que ceux qui « pensent » viennent vivre chez nous et profiter ainsi tout au long de l'année des joies que procure la nuit l'illumination de ces éoliennes, sans compter « le petit bruit » émis par les pâles.

L'Artois est notre région, notre Pays et c'est à son peuple Artésien de décider de son avenir énergétique et environnemental et non à certains élus, qui sous prétexte d'avoir été élu se comporte en petit roi, ou aux technocrates « bien pensant » de notre joyeuse administration.

Le peuple est dans les campagnes et non dans les villes ! »

V

~~AD~~

- Remembrance du 23 novembre 2018. Jean

~~Remembrance du 25 Décembre~~

91

Danièle TABARY Fontaine des Croisilles

Quand j'entends certaines personnes de Chérisy de dire on se croirait à Noël dès le 1^{er} janvier au 31 décembre

le temps de devenir d'Auras & comme on voit des lumières. verges de Vis et tendecourt.

mais une fois arrivée chez soi. On ne les voit plus car on ferme les volets.

Une autre se plaint de la disparition des oiseaux. J'habite en forêt de la rue Pasteur. j'ai une éolienne & 900m.

Dans mon jardin j'ai toujours autant d'oiseaux si ce n'est plus. Mais de 1^{er} janvier au 31 décembre ils ont à manger et à boire.

Tout ceci sont de faux problèmes.

Il faut accepter cette forme de nouvelle énergie.

Danièle TABARY

le 05 décembre 2018.

92

Habitant CHÉRISY, je suis hostile, comme la majorité des autres habitants de notre village, à l'encerclement par les éoliennes de notre commune.

Depuis quelque temps l'on s'aperçoit de l'intensification des machines dans notre secteur, je suis également hostile à leur nombre qui, bientôt arrivera à la saturation.

Les arbres ne sont plus "visibles" dans notre paysage, notre nature est devenue un site industriel. Voilà pourquoi je dis NON aux EOLIENNES.

R. SERRAT

AD

VINCENTIN Patrick
Maire des AGACHES
62128 Ellemisy.

(AA) (B)

M^r le commissaire
Enquêteur

Fontaine les
crois

Le 03/12/2018

Monsieur

Je ne comprend pas pourquoi des
personnes de la commune de Ellemisy veulent-ils
decider sur le projet éolien des communes
voisines, vu que la société EUROWATT a
respecté le choix d'intervenir les éoliennes
sur le territoire de Ellemisy, et quand
je vois c'est certains qui ne pense qu'à leur
intérêt personnel ils devraient plutôt voir
les intérêts de leur commune ces soi-disants
élus.

La solution est simple pour les
personnes qui ne veulent pas les voir: rien ne
les empêche de déménager dans un
endroit où il y en a pas.

recevez Monsieur mes sincères salutations

PS = pièce jointe d'une proposition.

Projets éoliens

EOLIENNES du SUD ARRAGEOIS – Croisilles, Héninel et Saint Martin sur Cojeul LA VOIE DES PRETRES 2 à Fontaine les Croisilles et Croisilles

Bonjour,

Comme vous le savez, les enquêtes publiques pour les deux projets éoliens sur les communes de Fontaine les Croisilles, Croisilles, Heninel et Saint Martin sur Cojeul sont en cours, et se terminent le 05 décembre.

Ces deux projets prévoient la construction de **21 éoliennes** au total dans un secteur déjà largement concerné. En effet, on recense 27 parcs éoliens en exploitation, autorisés et/ou en cours d'instruction dans un rayon de 20 km... Et d'autres projets sont en cours d'élaboration (on nous parle d'un nouveau projet à proximité...).

Le premier projet éolien de la Voie des prêtres a été refusé notamment **« en considérant que les atteintes au paysage sont trop importantes notamment l'encerclement des bourgs et la saturation visuelle des communes à proximité du projet. »**. Ces considérations sont on ne peut plus d'actualité avec ces deux nouveaux projets...

TROP, C'EST TROP

Nous ne sommes pas opposés à l'éolien, mais nous estimons que notre secteur a suffisamment contribué au développement de cette énergie, et nous sommes en train de sacrifier nos paysages et notre cadre de vie.

Si vous y êtes opposés, nous vous incitons très fortement à vous rendre aux permanences pour rencontrer le commissaire enquêteur et vous exprimer clairement sur le sujet. Cela nous paraît très important : il faut le faire aujourd'hui pour ne pas le regretter demain...

Les permanences restantes sont les suivantes :

Pour le projet des **éoliennes du Sud Arrageois** : le vendredi 30 novembre (14 h à 17 h) et le mercredi 05 décembre (15 h à 18 h) à Croisilles

Pour le projet de **la voie des prêtres 2** : le jeudi 29 novembre (9 h à 12 h) et le mercredi 05 décembre (14 h à 17 h) à Croisilles

Il est important d'aller rencontrer les deux commissaires en quêteurs. Si vous ne pouvez pas vous y rendre, n'hésitez pas à mettre un mot sur le site internet de la Préfecture. Vous pouvez même déposer ou faire déposer un courrier à l'attention du commissaire enquêteur dans les communes concernées (Croisilles pour le projet des Eoliennes du Sud Arrageois et Fontaine les Croisilles pour le projet de La voie des prêtres 2).

Nous nous tenons à votre disposition.

Dominique Martin et Jérôme Fayt



Voie des Prêtres 2

Trop c'est trop.

Sur les documents de l'enquête publique de la voie des prêtres, des cartes sont présentées avec les éoliennes construites, les projets et il est écrit « saturation visuelle » mais ce n'est pas grave, on en ajoutera d'autres. Plus de cent cinquante éoliennes sont ou seront construites dans un périmètre de 15 km (déjà montées ou autorisations accordées).

Il y a trois ou quatre ans, je suis allée récupérer un passager à la gare, vers 22 h 00. Il a déjà été très surpris par ce nouveau paysage que l'on offrait et avec son humour : Tu en as de la chance, chez vous, c'est Noël tous les jours !

Notre territoire, lors de la Grande Guerre, a fait de nombreuses victimes. Nous ne faisons pas preuve de respect, de mémoire pour toutes ces personnes qui ont laissé leur vie à cette terre.

Lors de la construction des éoliennes sur Bullecourt et Ecoust Saint Mein, les seules plaques minéralogiques que l'on pouvait voir étaient étrangères : espagnoles ou néerlandaises. Il faut aussi dire, sauf erreur, que la plus grosse partie des éoliennes installées en France proviennent d'Allemagne, d'Espagne voire de Chine. Vive l'écologie, vive l'impact carbone.

Lors de la concertation préalable, Eurowatt a mandaté des jeunes gens pour « convaincre la population fontenoise ». Je crois qu'ils ne connaissaient pas très bien le sujet. A la question, à terme, quand les éoliennes ne fonctionneront plus, qu'arrivera-t-il ? Elles seront démantelées (un fonds bancaire est bloqué pour le démantèlement), effectivement c'est ce qui est prévu et à la question et les tonnes et tonnes de béton en terre, réponse : aussi. Mais bien sûr ! Et ils ne connaissaient que les éoliennes de la voie des prêtres, pas celles du parc éolien du sud arrageois.

Fontaine les Croisilles sera encerclée d'éoliennes

A. LINGLIN

Contribution à l'enquête publique du projet éolien « La Voie des Prêtres 2 »

Cette contribution sera axée d'une part sur le volet faunistique, surtout sur l'avifaune, de l'étude d'impact et d'autre part sur les modalités d'intégration de ce projet, dont une première version a été refusée en 2013, dans son contexte local compte tenu du développement important de ce type de projet dans les environs immédiats.

Les prospections de terrain sont réparties sur plusieurs années avec une pression inégale selon les saisons. En 2010 et 2011 la période estivale n'a pas fait l'objet de prospections, en 2015 une seule prospection a eu lieu le 12 juillet, en 2017 là encore on constate une absence de recherche terrain en juin, juillet et août. Cela est tout à fait insuffisant pour détecter des reproductions certaines de busards. Ceci a d'ailleurs été pointé par l'Autorité environnementale dans son avis. La réponse apportée par Eurowatt à l'AE, qui consiste à contester son avis, est inadaptée en particulier au sujet des busards. En effet, les dates des prospections ne permettent pas de prouver la reproduction car c'est en juin et juillet qu'il faut accentuer la pression d'observation pour détecter la présence de jeunes. Le Bureau d'études, d'ailleurs, s'en rend compte puisqu'il conclut que les 3 espèces (patrimoniales et aux effectifs faibles) sont « suspectées » d'être des nicheurs certains. Mais il est à craindre que ce biais soit de nature à minorer le niveau d'impact du projet sur ces espèces.

Les prospections menées par les bénévoles du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas de Calais (GON) montrent que le secteur est favorable aux 3 espèces de busards puisque 17 cas de reproduction certaine ont été constatés dans les environs immédiats (voir les documents joints à cette contribution). Ces espèces ont un domaine vital très important, les adultes sont amenés à chasser à plusieurs kilomètres (jusqu'à 8 kms, voire plus) de leur lieu de nidification, lieu qui lui même varie d'une année sur l'autre en fonction de l'assolement, le type de couvert et sa hauteur déterminant leur choix au moment de l'installation des nids. On voit donc que ces oiseaux ont besoin de vastes territoires et que la multiplication des parcs éoliens, qui fractionne les grands espaces ouverts, perturbe forcément leur domaine vital, crée des risques supplémentaires et augmente le niveau d'impact global. D'autres espèces sont elles aussi impactées, comme les Vanneaux huppés, les Pluviers dorés, qui ont besoin de vastes espaces dégagés lors de leur période de migration et d'hivernage. La présence d'éoliennes réduit leur possibilité de trouver de tels espaces.

Dans certains des tableaux relatifs aux espèces d'oiseaux le statut de quelques espèces ne correspond pas aux conclusions résultant de l'analyse du suivi STOC de 1995 à 2014 (voir Luczak C. 2017 *Evolution des populations d'oiseaux communs nicheurs dans le Nord Pas de Calais*, tome 1, GON). C'est le cas pour le Bruant proyer et la Linotte mélodieuse qualifiés de « non menacés en Nord Pas de Calais », mais en « fort déclin » dans l'étude scientifique de C. Luczak. A nouveau cela est de nature à diminuer le niveau d'enjeu et donc le niveau d'impact du projet. Toutes les études récentes insistent sur la chute des effectifs des espèces inféodés au milieu agricole.

Dans les généralités sur les impacts des parcs éoliens sur l'avifaune, l'étude d'impact mentionne une variabilité, un manque de retour d'expérience, des effets mal documentés à propos des impacts des parcs éoliens. Une telle situation devrait inciter à une grande prudence dans la définition du niveau d'impact, hors on constate que la

...tion de ce niveau est minorée par rapport au niveau d'enjeu, par exemple le busard Cendré est qualifié d'un enjeu FORT ; mais d'un niveau d'impact MOYEN. C'est le cas pour la plupart des autres espèces, comme le Faucon crécerelle par exemple. N'y a-t-il pas là une incohérence ? Le type de vol des busards est décrit comme passant hors du rayon d'action des pâles, mais ce n'est pas toujours le cas. En chasse, c'est le cas en général, mais au moment des parades, les acrobaties aériennes les mènent à plusieurs dizaines de mètres et même bien plus ! Il y a des mêmes des cas, certes rares, de capture de proie en vol à plusieurs dizaines de mètres de haut. De plus, les jeunes oiseaux en phase d'apprentissage du vol peuvent facilement évoluer au niveau des pâles.

On assiste aujourd'hui à une densification importante des parcs éoliens dans le secteur du projet. Les projets se multiplient et les parcs existants présentent des projets d'extension. L'étude mentionne la présence à terme de 310 machines dans un rayon de 20 kms autour du projet et, malgré le fait de mentionner les projets en instruction (ce qui est louable !) il en existe sans doute d'autres, à l'instar de celui des communes de Dury et Récourt, à 6 kms à vol d'oiseau du projet. Une telle concentration semble tout à fait excessive. A terme on risque de ne plus avoir aucun espace sans éolienne entre chaque village. Or, contrairement à d'autres régions, comme dans la Marne par exemple qui accueille des grands parcs éoliens, les villages sont très proches les uns des autres ! L'absence de vision globale à l'échelle de vastes territoires intercommunaux est tout à fait regrettable. Les espaces de respiration, tant pour les oiseaux que pour les habitants des villages (encerclément, saturation visuelle, modification du paysage,...), doivent se mesurer en kms et non en centaines de mètres. Hors le projet mentionne des distances de 450 m, voire 490 m entre les machines de ce projet et d'autres existantes ou accordées.

La question des effets cumulés est abordée, mais les conclusions ne sont pas suffisamment étayées. Par exemple sur la perte d'habitats il est précisé que des « zones tampons de 135 m autour des éoliennes » ont été prises en compte, pour estimer la perte à 1,25% du territoire à terme avec 310 machines. Comment se chiffre se justifie-t-il ? La perte d'habitats est sans doute beaucoup plus importante que cela. Elle est de plus très différente selon les espèces et les comportements (nicheur ou en migration). L'étude indique bien, d'ailleurs, que l'impact des parcs éoliens sur les modifications de trajectoires des oiseaux en migration est difficile à estimer tout en précisant qu'il « pourrait entraîner des réactions fortes de la part des oiseaux (évitement de la vallée de la Sensée, demi-tour, etc.) même si la distance entre les éoliennes semble suffisante pour permettre le passage des oiseaux locaux ». Là encore, le manque d'études et de suivis coordonnés entre les projets est regrettable.

Il est donc primordial de prendre le temps de consulter les études existantes afin de tenter d'en tirer des conclusions fiables et surtout d'en réaliser à grande échelle avant de prendre de nouvelles décisions d'autorisation d'exploitation de parcs.

Mesures ERC :

En termes de mesures « Eviter Réduire Compenser » un tableau (p.199, et suivantes) fait bien apparaître les effets négatifs sur la faune « volante » mais ne mentionne qu'une seule mesure d'évitement (localisation d'implantation des éoliennes) et quelques mesures de réduction et d'accompagnement insuffisantes. Enfin il n'y a aucune mesure de compensation.

Par exemple, la distance de 200 m par rapport à tout boisement n'est pas suffisante pour certaines espèces notamment lorsque les jeunes sont en phase d'apprentissage du vol (Buse variable, Faucon crécerelle).

Autre exemple encore plus insuffisant : le suivi de la mortalité avifaune et chiroptères et la participation à la sauvegarde des nichées de Busards en plaine. Certes il respecte les dispositions légales, mais celles-ci sont malheureusement sous dimensionnées. En effet de tels suivis devraient être réalisés pendant toute la durée de fonctionnement du parc et non pendant les 3 premières années puis une fois tous les 10 ans. C'est notamment important pour les busards, dont les populations peuvent varier en fonction de divers paramètres indépendants de l'impact du parc (conditions météorologiques, disponibilité en nourriture, difficultés lors de la migration et de l'hivernage,...) et qui peuvent être victimes tous les ans de moisson faites avant l'envol des jeunes. Seul un suivi annuel permanent permet de tirer des conclusions fiables en comparant la situation avec celles d'autres sites.

Enfin on peut regretter l'absence de mesures de compensation ou d'accompagnement innovantes. On pourrait, par exemple, établir des conventions avec des agriculteurs dans le but de mener des expériences qui ont déjà été faites dans d'autres régions : création de bandes enherbées, de cultures alternatives sur des surfaces d'un ou deux hectares pour inciter les busards à nicher aussi loin que possible des éoliennes, ou destinées aux vanneaux huppés. De telles initiatives profiteraient également à tout un cortège faunistique (insectes pollinisateurs, oiseaux, micromammifères, ...).

Ma contribution n'est pas destinée à «faire de l'anti éolien primaire ». Produire de l'énergie renouvelable est indispensable compte tenu des évolutions préoccupantes de notre environnement climatique. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité des milieux concernés. Et les modalités du développement des parcs font preuve d'une absence de vision à long terme du territoire. C'est pourquoi j'interviens dans l'espoir de contribuer à améliorer le projet, le trouvant dans l'état actuel marqué par quelques lacunes non acceptables pour un naturaliste, et dans l'espoir de faire évoluer les autorités décisionnaires.

Gaëtan Cavitte, membre du GON. Habitant de Dury.

REPRODUCTIONS CERTAINES DES BUSARDS PÉRIODE 2013 / 2018 DANS LES COMMUNES DE CROISILLES, FONTAINE LES CROISILLES, HENINEL, SAINT LÉGER,
HENDECOURT LES CAGNICOURT, BULLECOURT, VIS EN ARTOIS

BUSARD CENDRÉ									
TYPE_INV	Date de ref	COMMUNES	NOM_VERNACULAIRE	NOM_COMPLET	Comportement	Reproduction			
Terrain	10/07/2018	HENINEL	Busard cendré	Circus pygargus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	15/07/2017	HENINEL	Busard cendré	Circus pygargus	N140 - Passage de proie pour nourrir les jeunes	Certain			
Terrain	14/07/2017	HENDECOURT/CAGNICOURT	Busard cendré	Circus pygargus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	02/07/2017	HENINEL	Busard cendré	Circus pygargus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	25/07/2014	SAINT-LEGER	Busard cendré	Circus pygargus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	08/07/2014	HENDECOURT/CAGNICOURT	Busard cendré	Circus pygargus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	07/07/2014	BULLECOURT	Busard cendré	Circus pygargus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	21/08/2013	BULLECOURT	Busard cendré	Circus pygargus	N120 - Poussin, pullus, ou jeune non émancipé	Certain			
BUSARD Saint MARTIN									
TYPE_INV	DATE	COMMUNES	NOM_VERNACULAIRE	NOM_COMPLET	Comportement	Reproduction			
Terrain	13/06/2018	VIS-EN-ARTOIS	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	25/07/2016	HENDECOURT/CAGNICOURT	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	17/07/2016	VIS-EN-ARTOIS	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	29/07/2015	BULLECOURT	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	21/06/2015	SAINT-LEGER	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Couple	Certain			
Terrain	24/06/2014	HENDECOURT/CAGNICOURT	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	N122 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 1 adulte	Certain			
BUSARD DES ROSEAUX									
TYPE_INV	DATE	COMMUNES	NOM_VERNACULAIRE	NOM_COMPLET	Comportement	Reproduction			
Terrain	13/06/2018	HENDECOURT/CAGNICOURT	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	N120 - Poussin, pullus, ou jeune non émancipé	Certain			
Terrain	09/07/2017	HENINEL	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			
Terrain	15/06/2015	SAINT-LEGER	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Certain			

Sward St Martin reproduction cartouche 2013 → 2018

clapses.fr



Le _____ à _____ heures _____.

Le délai d'enquête étant expiré,
je, soussigné, _____, déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,
du _____ au _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____
et de _____ heures _____ à _____ heures _____.

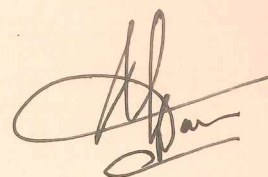
Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes
(pages n^{os} _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre

- 1. - Lettre en date du _____ de M. _____
- 2. - Lettre en date du _____ de M. _____
- 3. - Lettre en date du _____ de M. _____

J. Registre n^o 2
—

REPUBLIQUE FRANCAISE



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE Fontaines - Les Ombres

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

2

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : Parcelle N° 1 du Plan de Parcelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PREMIÈRE JOURNÉE

AD

Le _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

6) Contribution internet : Mme Valérie Flechy.

« Nous habitons près d'un parc éolien qui ne dérange en rien nos vies que ce soit le bruit ou autre, on ne se rend pas compte et ça ne gêne en rien la nature et autre.
 Tout à fait favorable à ce projet »

7) Contribution internet : M. Didier Cabusel.

« Je travaille depuis plusieurs années avec la société Eurowatt. Cette activité (travaux en chaudronnerie) m'a permis de développer mon activité. Je suis donc favorable à ce projet, car je peux constater au quotidien que l'éolien apporte de l'activité à des petites sociétés locales comme moi. Je suis de plus favorable au développement des énergies renouvelables qui me semblent indispensables pour notre avenir. »

8) Contribution internet : Mme Blandine Doutremépuich Cherisy

Sujet: Non au parc éolien de la voie des prêtres 2.

Message: « Légalement, les parcs éoliens ne doivent pas conduire à l'encerclement des bourgs ni à la saturation visuelle, le 1er projet de la voie des prêtres a été refusé car il ne respectait pas ces prérogatives. Malgré les modifications apportées pour le second projet, le village de Chérisy va se retrouver encerclé, son paysage est déjà saturé d'éoliennes et ce projet va amplifier la saturation visuelle. Les communications cellulaires et la réception des ondes hertziennes se sont fortement dégradées sur le territoire de la commune avec l'implantation massive d'éoliennes, ce nouveau projet ne fera qu'accentuer ces problèmes. Des études prouvent que le développement de l'éolien peut avoir des impacts négatifs en termes de santé, en effet, si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique et mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé.

En tant que citoyens, la loi nous laisse peu de pouvoir quant au développement de projet éolien sur le territoire de notre commune. Pourtant notre place dans le cadre d'une concertation avec les développeurs de projet est primordiale. En ce sens, il est nécessaire de nous donner les moyens et les outils pour organiser cette concertation sous les meilleurs auspices et éviter que de tels problèmes puissent exister. »

29
M
1
29
Contribution internet : M. Dominique Martin. Conseiller municipal de Chérisy .

« J'ai lu avec attention le dossier d'étude d'impact et résumé non technique pour ce projet éolien. Je note les insuffisances relevées concernant la prise en compte de la faune dans l'étude environnementale. Mais ce qui m'interpelle le plus est la manière dont est traité l'impact paysager et l'aspect « humain ».

Le seul argument mis en avant est que l'impact du projet sur le paysage et l'humain est faible puisque le secteur est déjà saturé en éoliennes, donc en rajouter ne posera pas de problème. C'est un argument irrecevable... Car c'est bien là que se pose le problème de ce projet, qui se surajoute aux autres projets, dont celui du Sud-Arrageois. Nous allons être encerclés, sans existence de « zone de respiration ».

L'avis de la M.R.A.E préconise de bien prendre en compte le risque de visibilité-covisibilité avec les monuments inscrits au patrimoine de l'UNESCO et les zones touristiques, dont le beffroi d'Arras.

Mais qui se préoccupe de la covisibilité avec les habitants qui vivent au pied des éoliennes et qui vont se trouver littéralement encerclés par l'accumulation de ces nombreux projets ?

La carte figurant page 13 du dossier « Résumé non technique » illustre parfaitement ce problème d'encercllement et de saturation.. Elle parle d'elle même: Chérisy, Fontaine-les Croisilles et Hendecourt-les -Cagnicourt sont particulièrement concernés.

Les phrases suivantes sont reprises directement du dossier.

« en vue immédiate et rapprochée, le projet éolien sera perçu comme un groupe peu dense et étiré, occupant parfois une grande partie du champ de vision. Les abords des villages les plus proches présentent un risque de saturation visuelle et d'effet de surplomb..

Compte tenu du nombre important de parcs éoliens en fonctionnement, accordés ou en instruction, les effets cumulés seront forts. Ceci dit les photomontages et les calculs de la saturation visuelle ont montré que très souvent, les effets cumulés sont déjà forts en l'état des parcs éoliens accordés et construits. »

Comment peut-on accepter cela ?

C'est pourquoi, nous sommes opposés aux deux projets éoliens actuellement en cours d'enquête publique: Le secteur est déjà saturé.

30
M
30
30
10) Contribution internet : M. Freddy Moguet (Chérisy).

« Je tiens à vous faire part de mon avis sur ce projet .

En effet, je pense que notre secteur est déjà bien impliqué concernant l'implantation de toutes ces éoliennes. Je ne comprends pas le refus du premier projet de « la Voie des Prêtres 1 » sur la commune de Chérisy pour cause d'encercllement des bourgs et de saturation visuelle et que l'on puisse autoriser d'autres projets avec les mêmes conséquences !!!

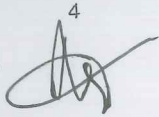
Je ne suis pas contre les énergies propres, bien au contraire mais pas au détriment de notre cadre de vie »

31
M. FAYT CHÉRISY

31) Contribution de M. Jérôme Fayt conseiller municipal de Chérisy

« J'émet un avis défavorable pour le projet éolien "la voie des prêtres 2".

En effet, celui-ci, ainsi que d'autres projets instruits en parallèle, est complètement ahurissant! Comment peut on sacrifier une campagne, un territoire sous couvert d'un projet écologique? je vous rassure, je suis pour l'écologie mais pas au détriment de notre campagne. Effectivement, nous avons la malchance d'habiter un territoire où les vents sont favorables aux projets éoliens.


4


34

M. FAYT (mule)
Contrôle Interne

Est ce une raison pour saturer notre campagne d'éoliennes? la réflexion faite par les porteurs de ces projets est stupéfiante... comme le secteur est saturé, on peut le saturer d'avantage! je pense que les habitants des communes concernées par ce projet ont déjà été plus que tolérants au vue du nombre impressionnant d'éoliennes déjà implantées! les villages et donc Chérisy vont se retrouver totalement encerclés. on ne peut pas sacrifier une campagne pour des enjeux écologiques et surtout financier! je pense qu'il est primordial de savoir raison garder. Je conseille à quiconque de venir le soir aux abords de Guémappe et Chérisy, il pourra se rendre compte du nombre complètement ahurissant d'éoliennes. Ne massacrer pas nos campagnes s'il vous plait!

Regulé dès le 5 Décembre 2018 à
12h15



AJ

de bilan de la Commission du public

31 participations

2 Courriers

11 Contributions imprimées

18 Inscriptions manuscrites

Aucune fiction

8 Avis favorables

2 sans avis

21 Avis défavorables

Dans 31 Communes / 37 le Commissaire enquêteur n'a enregistré aucune participation

Avant de 28 Décembre 2018

Commissaire enquêteur

10
Le 5 décembre à 17 heures 11

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, M. François Monvissier, déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs

du 5 décembre au 5 décembre,

de _____ heures à _____ heures

et de _____ heures à _____ heures.

Les observations ont été consignées au registre par _____ personne
(pages n^{os} _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre

1. - Lettre en date du Mr FERRER de M. _____

en date du 15 / décembre

2. - Lettre en date du M de M. _____

M. Viganti, Maire de Chénilly 3/12

3. - Lettre en date du _____ de M. _____



Le présent registre ainsi que les _____

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le _____

pièces

28 / 12 / 2018

à M. le Procureur de la République de Cléon

(Voir mention de clôture en page 16)

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

d'activité publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et sans aucun incident.

Les règles de publicité, d'affichage, de mise à disposition et d'accès aux informations ont été respectées.

Le journaliste d'investigation a permis de recueillir les contributions par internet

le 28/12/2018

[Signature]
L'ami